

132. L'institution qui assure la sauvegarde et la stabilité monétaire est : **(EXETAT 2009)**
- La caisse de péréquation.
 - Le conseil supérieur de l'audiovisuel et de la communication.
 - La cour des comptes.
 - L'assemblée nationale.
 - L'institut d'émission.
133. Le texte légal émanant du pouvoir exécutif signé par le ministre des tutelles est : **(EXETAT 2002)**
- La charte
 - la constitution
 - l'arrêté
 - le décret
 - la circulaire.
134. Le texte légal émanant du pouvoir exécutif signé par le président de la République est : **(EXETAT 2002)**
- La charte
 - la constitution
 - l'arrêté
 - le décret
 - l'ordonnance.

Chap.5. Défense des droits Humains.

135. L'arrestation d'un directeur général d'une entreprise qui a détourné les salaires de son personnel relève : **(EXETAT 2015)**
- Du président de la République.
 - Du gouvernement.
 - Du parlement.
 - De la cour des comptes.
 - Du pouvoir judiciaire.
136. Indiquez la juridiction compétente qui juge les infractions politiques de haute trahison commise par les dirigeants politiques. **(EXETAT 2012)**
- Le tribunal de grande instance.
 - La cour de cassation.
 - La cour pénale internationale.
 - La cour constitutionnelle.
 - Le tribunal coutumier.
137. Indiquez l'institution permanente qui exerce sa compétence à l'endroit des crimes graves à portée internationale. **(EXETAT 2012)**
- Le tribunal de grande instance.
 - La cour de cassation.
 - La cour pénale internationale.
 - La cour constitutionnelle.
 - Le tribunal coutumier.